



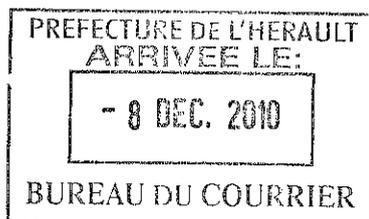
JUVIGNAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

X^e CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 26
Date de la convocation : 30 novembre 2010



N° 166

L'an deux mille dix et le six du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, MM COMBE, CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, MM SAUVAN, LE NGUYEN, TALBOT, FÉVRIER, BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, M. SAVY.

PROCURATIONS : M. CARILLO en faveur de Mme ROMÉRO
Mlle VAN ELST en faveur de M. TALBOT
Mme FONS VINCENT en faveur de M. OUSSET
M. GRÉPINET en faveur de Mme GAUZY CHABLE
Mme TARAYRE en faveur de M. FÉVRIER
Mme LABORDE en faveur de M. COMBE

ABSENTS : M. PAUL, Mme CONFAIS, M. PLANCHERON

MONETIQUE PRIVATIVE LOCALE

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Depuis quelques années de nombreux services à destination de l'utilisateur ont été créés ou développés sur Juvignac, dans nombre de domaines (Jeunesse, sports, culture...). Cette réponse rapide apportée aux attentes a été :

- *une réponse empirique basée essentiellement sur des moyens humains*
- *une réponse comptable basée sur des moyens traditionnels classiques : les tickets ou carnets à souches.*

Mais les réponses apportées apparaissent à ce jour inadaptées pour deux raisons essentielles :

- La gestion et l'accueil du public sont effectués quotidiennement par les services, dans leurs locaux, souvent trop exigus et sans confidentialité, notamment lors des inscriptions. Celles-ci ne sont pas centralisées, ce qui oblige les familles compte-tenu de la multiplicité des services offerts par la Municipalité, à de nombreux déplacements occasionnant perte de temps et d'argent.
- La modernisation des moyens de paiement est devenue un enjeu majeur pour Juvignac.

C'est pourquoi par délibération du 13 septembre 2010, le Conseil municipal avait autorisé « l'arrivée » de la monétique privative sur Juvignac, qui constitue la réponse possible aux raisons sus-évoquées, car elle permet aux familles de bénéficier d'une seule clé d'accès à l'ensemble des offres de service de la collectivité.

I – PRESENTATION DU SYSTEME DE LA MONETIQUE PRIVATIVE LOCALE ET DE SES AVANTAGES

1 - Présentation et caractéristiques du système de la monétique privative

Un système monétique est un système informatique qui permet la dématérialisation du paiement scriptural. Il se compose de matériels, avec généralement des bornes de paiement et des logiciels permettant la gestion du paiement par la monnaie électronique. Le support de la monnaie dématérialisée est généralement constitué par une carte de paiement électronique ou carte à puce.

A - La dématérialisation :

- Définition :

La dématérialisation des données consiste à stocker et faire circuler des données sans support matériel autre que des équipements informatiques. Il peut s'agir d'un transfert sur réseau de transmission de données ou de son inscription sur un support tel que bande magnétique, disquette etc. Dans ce cas précis, la dématérialisation des données intervient avec comme support la carte à puce.

- Enjeux de la dématérialisation :

Dans le secteur public local, la dématérialisation en est à ses débuts. Elle concerne essentiellement les documents papier tels que les titres de recettes et les factures. Elle s'est, jusqu'à présent, donnée comme objectif de permettre la diminution des volumes de papier à traiter (dématérialisation des titres de recettes) et l'amélioration de certaines procédures telles que la transmission des factures (échanges de données informatisées) ou le circuit de paiement (systèmes monétiques). Le développement de la dématérialisation des données et des moyens de paiement est donc avant tout lié à la volonté de renforcer l'efficacité des procédures de mise en œuvre de la dépense et de la recette publique. Elle concourt, à ce titre, à faciliter les conditions de gestion des établissements publics locaux tout en maintenant un haut niveau d'exigence en terme de sécurité. Ces atouts ne manquent pas de rejaillir positivement sur l'image de marque des établissements concernés.

Les enjeux de la dématérialisation des procédures administratives peuvent donc être examinés sous plusieurs angles : simplification des procédures et amélioration de leur efficacité en vue d'aboutir à une meilleure gestion des établissements, modernisation des services des établissements publics locaux, amélioration de la qualité des prestations offertes aux usagers, etc.

- Une accélération des procédures :

L'accélération de la transmission de l'information entre les différents acteurs de la commande publique (fournisseur, ordonnateur, comptable en particulier) est l'un des avantages majeurs de la dématérialisation des échanges.

Avec la dématérialisation :

- les données sont saisies une seule fois, ce qui permet d'améliorer leur fiabilité et de réduire les risques de litige,
- la suppression du double circuit papier-informatique permet d'alléger les tâches administratives et de gagner du temps,
- de nombreux contrôles sont automatisés.

Sur Juvignac, le système concernerait dans un premier temps :

- Le suivi du scolaire
- le périscolaire,
- la Crèche,

- les activités post scolaires,
- les activités relatives à l'enfance,
- les activités sportives,
- l'Ecole Municipale de Musique.

Il serait étendu ensuite à l'ensemble des services communaux

2 – Avantages de la mise en place de la monétique privative :

A - Faciliter la vie de l'utilisateur

La vie de l'utilisateur est simplifiée car la monétique privative constitue une seule clé d'accès à tous les services de la collectivité. En effet, dès le paiement, le citoyen bénéficie immédiatement de l'accès aux services municipaux. La commune dispose, elle, des fonds dès l'ouverture des droits. De plus, en informant ses citoyens des tarifs de ses services via son site internet, la collectivité s'assure que l'information circule plus vite que par courrier ou par affichage. Le site dispose d'une meilleure qualité d'information.

La mise en place d'une seule clé d'accès pour le paiement et la gestion de la prestation ne suffirait pas, si elle n'était accompagnée d'une centralisation de l'inscription. Celle-ci se ferait en Mairie, au niveau de la régie centrale, elle reprendrait les données nécessaires à chaque service (masque à créer) pour un bon fonctionnement. Ces données recueillies seraient consultables, mais non modifiables par les services. Il va sans dire que les données « confidentielles » resteraient inaccessibles aux services. Une déclaration à la C.N.I.L. sera faite.

B - Diminuer le taux d'impayés et les coûts de gestion

Le taux d'impayés se situe entre 10 % et 15 %, taux qui correspond peu ou prou à la moyenne nationale. De plus, pour les services concernés, notamment ceux liés au scolaire et au périscolaire, il n'est pas envisageable d'interdire l'accès si le compte n'est pas alimenté. Par contre, par la centralisation des informations en Mairie, le Centre Communal d'Action Sociale peut intervenir directement, à la base (voir infra) pour aider les familles. Ainsi, avec le suivi des paiements, la collectivité dispose d'informations relatives aux transactions lui permettant de savoir qui a payé tel service, pour quel montant, avec quel mode de paiement etc. Elle dispose d'un outil de gestion en temps réel.

* La monétique privative permet de diminuer :

- les coûts de gestion dus à la création d'une régie centrale et d'une multitude de sous-régies, donc de sous-régisseurs « détournés » pour partie de leur temps, de leur mission première.
- Diminuer le nombre de chèques, de paiements en espèces de faible montant.

C –Faciliter les paiements

Au mode de paiement traditionnel viendront s'ajouter, en accord avec le comptable municipal :

- Le paiement en ligne
- Le prélèvement automatique à l'utilisateur de régler sa facture depuis son domicile, en dehors des heures d'ouverture du service public. Ainsi, il offre une souplesse de gestion pour les habitants.

II – MODALITES D'APPLICATION DE LA MONETIQUE PRIVATIVE A JUVIGNAC

Afin de satisfaire aux objectifs énoncés, la solution tenue concilie les deux fonctions suivantes : le paiement de la prestation et la gestion de celle-ci.

1 - Le paiement de la prestation

A - Le mode de paiement

C'est la tenue d'un espace famille par la commune qui assure un mode unique d'identification et de paiement pour toutes les prestations. Chaque administré pourra avoir une carte d'identification lui permettant d'être reconnu d'un service municipal et autorisant le débit du montant de la prestation sur le compte famille.

L'inscription à l'une des activités précitées donnera lieu, automatiquement, à la création d'un compte famille, auquel seront rattachés tous les adultes et enfants de la famille.

B - Le type de paiement

C'est le moyen de réapprovisionner le compte famille qui sera adaptable à toutes les techniques possibles (carte bleue, espèces, prélèvements conditionnés, virement Internet, chèques, ...).

Le règlement en est sécurisé.

C - La consultation des comptes

Les familles pourront consulter leurs comptes en ligne. Afin de répondre au projet de la Municipalité sur le développement durable, il sera proposé aux usagers de ne plus recevoir leurs comptes « papier », et d'adhérer au système de dématérialisation qui sera proposé.

2 - La gestion de la prestation

Le système retenu est le pré paiement (Opération de paiement qui a lieu avant que le service n'ait été effectué.). En effet si le pré paiement ne constitue pas la panacée aux impayés, il en atténue les effets, en nous permettant, notamment, des gains de trésorerie du fait de l'encaissement quasi immédiat des produits sur notre compte au Trésor.

Conclusions

La mise en place de la monétique privative dans la commune s'inscrit totalement dans notre projet sur le développement durable sous toutes ses formes. De plus, le « passage quasi obligé » de l'usager par le site internet de Juvignac pour alimenter son compte famille, permettra d'optimiser la relation citoyen/collectivité. La commune doit profiter de l'augmentation des connexions pour améliorer son site internet, et saisir l'opportunité qui va lui être donnée d'être véritablement au contact de ses administrés. Le site internet de la collectivité va progressivement ainsi devenir le canal privilégié de diffusion d'informations entre la collectivité et le citoyen.

De plus, en proposant sur son site le paiement en ligne, la commune donne une image moderne et plus dynamique. En indiquant sur son site le prix de ses services municipaux, la collectivité fait preuve de transparence en termes de tarification et contribue à l'amélioration de la satisfaction des citoyens.

Le mode de paiement à distance et ouvert 24H/24 et 7J/7, pour toutes les personnes, sera une véritable valeur ajoutée pour l'usager.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET, à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 8...12...2012...
et publication
le 8...12...2012...

